

SAHIFAÉ SAJJADIYYA : COURS N° 5
(MOULIANI ROZMIN BÉN / 5 JUILLET)

Rissalatoul Houqouq (Imam Sajjad as) : épître des droits en Islam

Droits du Créateur : nous devons faire son 'ibadat, son shoukr avec sincérité

51 droits

tout de suite après les droits du Créateur, description des droits du corps

notre âme a un droit : elle doit rester pure

nos organes et nos membres ont un droit

la langue, les oreilles, les yeux, les mains, les pieds, l'estomac, les parties intimes.

Le droit de la langue : ne pas l'entraîner dans des mauvaises discussions (ghibat)

Oreilles : ne pas écouter des haramats (musique), écouter des choses pures

Yeux : voir des choses bonnes ; devant le mal ils doivent se baisser

Mains : si nous la tendons, ne pas la tendre vers des actes harams (voler,...)

Pieds : aller dans des endroits autorisés. Sur le pool e siraat, nos pieds ne doivent pas glisser

Ventre : ne faites pas de vos ventres la maison du haram. Dire bismillah avant de cuisiner chaque plat

mo'mine = celui qui protège ses parties intimes

Amitié et relations avec sexe opposé haram !

Chat sur MSN → Peu d'avantages : perte de temps

L'histoire nous montre que Sayyida Fatéma as a parlé avec des hommes (Aboudharr, Salman, Jabir ibn Abdillahil Ançari) pour transmettre des messages religieux et non pas pour des discussions futiles.

Question à Bibi Fatéma AHS : Le meilleur acte d'une femme ? Être agréable avec les habitants de sa maison (enfants, mari...)

Quand est-ce que la femme est proche d'Allah SWT ? Lorsqu'elle fait ibadat dans l'intimité de sa maison

Dans le namaz, notre cerveau doit nous dire que l'on est debout devant celui qui est a'ala ; nous le craignons.

Le namaz est mentionné 700 fois dans le Qur'an : accomplissez le çalat.

Le droit de nos rozas : retenez que Allah a fabriqué un rideau qui vous préserve du feu du jahannam. Nous faisons attention à tous les haramats en état de jeûne.

Jeûne = difficulté ; nous voulons que cet effort soit récompensé.

Cette épreuve est infime par rapport aux épreuves du Qiyamat mais nous ne sommes pas conscients de ce qui nous attend là- bas.

Sadqa :

Ce que nous avons donné en aumône n'est pas considéré comme perdu, c'est versé sur notre compte bancaire auprès d'Allah swt.

Le droit du sadqa : est d'être donné, il nous éloignera des maladies et afflictions terrestres et du feu du akhérat.